



1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (THIERRY AMY)

Révision du plan général d'affectation – processus participatif

Le processus de révision du plan général d'affectation (PGA) de notre Commune va bon train. Une première version de la vision stratégique de développement territorial communal a été établie avec l'assistance de nos mandataires. Cette première vision a été soumise au Service du développement du territoire du Canton pour ses remarques préliminaires en vue de la finalisation de ce document d'ici la fin de l'année. Dans ce contexte, afin de l'enrichir, la Municipalité lancera dès le début du mois décembre le processus participatif qu'elle avait annoncé en lien avec ce projet tant auprès de la population de notre Commune qu'auprès des milieux régionaux. La séance participative avec la population aura lieu le samedi 1^{er} décembre 2018 de 9h00 à 12h00 au collège de la Combe. Celle avec les milieux spécialisés régionaux sera fixée dans le courant du mois de décembre sur la base des résultats obtenus lors de la séance avec la population.

Recours contre le projet de PPA Parc éolien EolJorat Sud : point de situation

Le Juge instructeur de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a ouvert la procédure d'administration des preuves dans le cadre du recours précité, alors même que les échanges d'écritures ne sont pas encore terminés. Le 6 décembre 2018, la Cour procédera à une inspection locale de divers sites sélectionnés dans le cadre du projet de Parc éolien pour se faire une idée plus précise de la nature du projet, de la hauteur des machines éoliennes prévues aux divers emplacements envisagés pour les recevoir, et leur éloignement par rapport aux habitations les plus proches. Des ballons suspendus à des drones seront mis en place par la commune de Lausanne, afin de simuler la hauteur des installations envisagées. L'inspection locale débutera au parking du Chalet-à-Gobet ; un déplacement aura lieu ensuite au carrefour route du Golf/route du Chalet des Enfants/route du Chalet-Boverat. La Cour se déplacera ensuite à l'Abbaye de Montheron, puis à Cugy au chemin des Esserts (à proximité de la Fondation Echaud) et dans le village de Cugy, au Collège de la Combe.

2. AFFAIRES SCOLAIRES (JEAN-PIERRE STERCHI)

Effectifs scolaires

Pour la première fois depuis 2008, les effectifs scolaires sont en diminution par rapport à l'année précédente. La traditionnelle liste des élèves au 1^{er} octobre, adressée par l'établissement scolaire, révèle que 35 élèves ont quitté nos communes entre la fin de l'année 2017-2018 et le 1^{er} octobre courant. Pour Cugy, cela représente 11 élèves et l'analyse des départs des familles montre qu'elles ont déménagé la plupart du temps pour s'installer dans une autre commune de la région.

D'autre part, l'effectif des élèves qui sont entrés dans la scolarité obligatoire en 2017 et 2018 est plus bas que celui de toutes les autres années de la scolarité, il se situe entre 70 et 80 enfants.

A notre connaissance, seule la volée attendue en 2020 correspondra aux effectifs actuels, c'est-à-dire entre 100 et 110 élèves.



Le Comité de direction va évidemment prendre ces données en compte dans sa réflexion sur les besoins en infrastructures à court et moyen termes.

Direction de l'établissement scolaire

Nous sommes dans l'attente de la désignation du directeur ou de la directrice de notre établissement scolaire. A ce jour, la doyenne en charge de direction est toujours à la tête de notre établissement intercommunal.

Conseil d'établissement

En collaboration, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et la Commission de coordination de la Politique enfance et jeunesse (PEJ) ont proposé à 10 classes d'élèves de 9^{ème} du canton de Vaud de pouvoir, encadrés par « Graines d'entrepreneurs », identifier des pistes d'amélioration de la vie de leur commune puis élaborer et tester des propositions de projets. Cette opération démarre ce mois et se terminera en mai 2019. Lors de la phase d'élaboration et de test des propositions, les élèves seront accompagnés par des étudiants de l'UNIL HEC pour approfondir et finaliser ces projets concrets afin de les présenter aux communes en mai.

Nous avons le plaisir d'annoncer que deux classes de Cugy vont participer à cette opération et ce sera le seul établissement du canton à inscrire plus d'une classe !

Il nous paraissait intéressant de vous informer de cet engagement qui favorisera l'éducation à la citoyenneté de nos élèves.

Nous vous tiendrons au courant en temps utile des résultats concrets issus de cette opportunité.

3. AFFAIRES PARASCOLAIRES (JEAN-PIERRE STERCHI)

Cantines scolaires

Le succès des cantines scolaires ne faiblit pas, et même bien au contraire puisque à la Combe, pour les élèves de 6^{ème} à 11^{ème}, ce sont, selon les jours, entre 35 et 56 repas chauds qui sont livrés à midi. A cela, il est nécessaire d'ajouter les élèves qui commanderont un sandwich ou une salade et les élèves qui apporteront leur pique-nique.

Nous constatons que la dimension de la cantine devient critique pour répondre à ces demandes croissantes et que la solution d'occuper des espaces dans les couloirs en dehors de la cantine représente seulement une solution à court terme.

4. POLICE DES CONSTRUCTIONS (CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI)

Transformation d'une ferme en espace de vie infantine : appel d'offre à investisseur

Suite au préavis 14-2018 accepté par le Conseil communal en date du 27 septembre 2018, l'appel d'offre à investisseurs a été publié sur la plateforme SIMAP comme convenu le 9 octobre dernier.

Cet appel d'offre comprend de nombreuses clauses et formalités à respecter, dont les deux conditions suivantes qui sont impératives :



- Les surfaces locatives faisant l'objet du droit de superficie seront louées à un **prix net maximal** de Fr. 260.–/m²/an, coûts du terrain, de la construction et des aménagements extérieurs compris ; soit un loyer annuel maximal de Fr. 312'000.– ;
- Une **rente de superficie minimale** de Fr. 34'000.– annuelle sera versée à la Commune.

Ainsi, la Commune s'est fixé un objectif maximal concernant le coût de location qu'elle refacturera à l'EFAJE, de même qu'un objectif minimal concernant la rente de superficie.

Dans cet intervalle, les investisseurs ont la marge de calculer leur meilleure offre.

Pour la suite de la démarche, le calendrier est le suivant :

Remise des dossiers de candidature :	15.12.2018
Audition des candidats par la Commission :	21.01.2019
Désignation du lauréat par la Municipalité	31.01.2019
Demande d'autorisation de construire :	30.04.2019
Début des travaux (au plus tard) :	01.09.2019
Livraison de l'ouvrage (au plus tard) :	01.08.2020

Projet d'hôtel au Moulin sur la parcelle 227

Une mise à l'enquête pour un projet d'hôtel au Moulin est déposée par le propriétaire de la parcelle le 15 juillet 2017.

Le Canton, par le biais de la CAMAC, émet une synthèse négative en date du 10 octobre 2018. Cet avis défavorable est prononcé en raison de documents non complétés par l'architecte, et ce malgré des demandes répétées de la part des autorités cantonales. Par conséquent, suite à cette décision, la Commune ne peut pas octroyer le permis de construire pour cet hôtel.

Une délégation de la Municipalité a souhaité rencontrer le propriétaire afin de lui communiquer ce refus et d'envisager la suite. Indépendamment de cette décision, celui-ci est en pleine réflexion quant à l'avenir de cette parcelle et à sa vocation.

5. ROUTES (FRÉDÉRIQUE ROTH)

Inscription de servitudes à la rue du Village

La procédure pour l'inscription au Registre foncier des servitudes découlant des travaux de réaménagement de la rue du Village est en voie d'achèvement. Tous les propriétaires concernés ont signé l'acte constitutif de servitudes et celui-ci est en cours d'inscription auprès du Conservateur du Registre foncier.

6. ASSAINISSEMENT (GÉRALD CHAMBON)

Régionalisation de l'épuration – bassin versant de la région d'Echallens

La station d'épuration de Praz-Faucon étant vieillissante, la Municipalité a décidé d'étudier les différents scénarios possibles pour le futur de cette infrastructure.



Les résultats de cette étude ont montré que le projet de régionalisation d'Echallens était nettement plus favorable pour notre Commune que le projet de STEP de Vidy (versant de Lausanne) ou qu'un investissement en propre sur notre STEP.

Cette solution a aussi comme principaux avantages de permettre de traiter nos eaux usées contre les micropolluants et d'améliorer la qualité de celles de la Mèbre en ne rejetant plus nos eaux directement dans cette rivière.

La Municipalité a pu convaincre les différents partenaires, dont le Canton et le Préfet, d'intégrer Cugy dans le projet de régionalisation, ceci indépendamment du refus de l'AET – dont Cugy est membre – d'y participer. En accédant à cette phase d'étude finale, notre Commune consolide une option importante pour le futur de notre assainissement.

Faisant suite à la séance de restitution du 20 septembre 2018, la séance du Comité de pilotage de la Régionalisation de l'épuration « Région d'Echallens » s'est tenue le 7 novembre dernier afin de désigner le président de ce comité, d'en définir les tâches et de préparer le budget des trois prochaines années. Cette démarche a pour but de déterminer la faisabilité du projet de future STEP régionale qui devrait se profiler à l'horizon 2025.